

Dépenses et main-d'œuvre scientifiques fédérales 2017-2018

Activités dans les sciences sociales, humaines et les arts

Ces renseignements sont recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S-19.

En vertu de cette loi, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

Confidentiel une fois rempli

If you prefer this questionnaire in English, please contact us at:

statcan.infotechsurv-enqtechinfo.statcan@canada.ca

Corriger s'il y a lieu

Nom du Ministère ou de l'Agence

A/S

Adresse

Ville

Province/Territoir

Code postal

Renseignements

But de l'enquête

Cette enquête sert à recueillir les données financières et les données d'exploitation nécessaire pour produire des renseignements statistiques utiles afin de suivre l'évolution des activités scientifiques et technologiques au Canada et d'étayer l'élaboration d'une politique relative aux sciences et à la technologie. Les données recueillies sont utilisées par des analystes de politique des administrations fédérales et provinciales ; en plus celles-ci vont s'ajouter au total des dépenses intérieures brutes au titre de la recherche et du développement (DIRD). Votre information pourrait aussi être utilisée par Statistique Canada à d'autres fins statistiques et de recherche.

Divulguation des renseignements transmis par télécopieur

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou courriel peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada garantit la protection de tous les renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*.

Confidentialité

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information recueillies qui pourrait dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme sans leur permission ou sans en être autorisé par la *Loi sur la statistique*. Statistique Canada utilisera les données de cette enquête à des fins statistiques.

Entente de partage de données

Afin de réduire le fardeau du répondant, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organismes gouvernementales, qui ont accepté de garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques.

Les renseignements sur les ententes de partage de données et les couplages d'enregistrements se trouvent à la dernière page du questionnaire.

J'autorise Statistique Canada à divulguer, en entier ou en partie, les données fournies dans ce questionnaire qui pourraient identifier ce ministère après le dépôt du Budget des dépenses principales de 2017-2018.

Oui Non

Nom de la personne autorisée à signer

Signature

Fonction officielle

Programme

Ministère ou organisme

Adresse de courriel

N° de téléphone

Adresser toute demande de renseignements à :

Nom de la personne autorisée à signer

Date

Année

Mois

Jour

Titre du poste

N° de téléphone

Adresse de courriel

N° de télécopieur

1 A. Dépenses par activités et secteur d'exécution – année financière 2015-2016

Activités / Exécutant	Intra-muros	Extra-muros						Total
		Entreprises commerciales	Enseignement supérieur	Institutions canadiennes sans but lucratif	Administrations provinciales et municipales	Exécutants étrangers	Autres exécutants canadiens	
I. Recherche et développement expérimental (R-D) Dépenses courantes	(\$'000)							
1. R-D interne	10C1							10C2
2. Contrats a) Contrats de R-D	10C3	10C4	10C5	10C6	10C7	10C8	10C9	10C10
b) Contrats secondaires	10C11							10C12
3. Subventions et contributions de R-D		10C13	10C14	10C15	10C16	10C17	10C18	10C19
4. Bourses de recherche	10C20	10C21	10C22	10C23	10C24	10C25	10C26	10C27
5. Administration des programmes extra-muros	10C28							10C29
6. Dépenses en immobilisations	10C30							10C31
I a) Sous-total Recherche et développement expérimental (R-D)	10C32	10C33	10C34	10C35	10C36	10C37	10C38	10C39
II. Activités scientifiques connexes (ASC) Dépenses courantes								
7. Collecte de données générales	10C92	10C93	10C94	10C95	10C96	10C97	10C98	10C99
8. Services de renseignements	10C48	10C49	10C50	10C51	10C52	10C53	10C54	10C55
9. Étude et services spéciaux	10C56	10C57	10C58	10C59	10C60	10C61	10C62	10C63
10. Aide à l'éducation	10C64	10C65	10C66	10C67	10C68	10C69	10C70	10C71
11. Administration des programmes extra-muros	10C72							10C73
12. Dépenses en immobilisations	10C74							10C75
II a) Sous-total Activités scientifiques connexes (ASC)	10C76	10C77	10C78	10C79	10C80	10C81	10C82	10C83
III. Total des dépenses I a) + II a)	10C84	10C85	10C86	10C87	10C88	10C89	10C90	10C91 1

1. Doit égalier les dépenses en sciences sociales pour 2015-2016, question 3.

1 B. Dépenses par activité et secteur d'exécution – année financière 2016-2017

Activités / Exécutant	Intra-muros	Extra-muros						Total
		Entreprises commerciales	Enseignement supérieur	Institutions canadiennes sans but lucratif	Administrations provinciales et municipales	Exécutants étrangers	Autres exécutants canadiens	
I. Recherche et développement expérimental (R-D) Dépenses courantes	(\$'000)							
1. R-D interne	20C1							20C2
2. Contrats a) Contrats de R-D	20C3	20C4	20C5	20C6	20C7	20C8	20C9	20C10
b) Contrats secondaires	20C11							20C12
3. Subventions et contributions de R-D		20C13	20C14	20C15	20C16	20C17	20C18	20C19
4. Bourses de recherche	20C20	20C21	20C22	20C23	20C24	20C25	20C26	20C27
5. Administration des programmes extra-muros	20C28							20C29
6. Dépenses en immobilisations	20C30							20C31
I a) Sous-total Recherche et développement expérimental (R-D)	20C32	20C33	20C34	20C35	20C36	20C37	20C38	20C39
II. Activités scientifiques connexes (ASC) Dépenses courantes								
7. Collecte de données générales	20C92	20C93	20C94	20C95	20C96	20C97	20C98	20C99
8. Services de renseignements	20C48	20C49	20C50	20C51	20C52	20C53	20C54	20C55
9. Étude et services spéciaux	20C56	20C57	20C58	20C59	20C60	20C61	20C62	20C63
10. Aide à l'éducation	20C64	20C65	20C66	20C67	20C68	20C69	20C70	20C71
11. Administration des programmes extra-muros	20C72							20C73
12. Dépenses en immobilisations	20C74							20C75
II a) Sous-total Activités scientifiques connexes (ASC)	20C76	20C77	20C78	20C79	20C80	20C81	20C82	20C83
III. Total des dépenses I a) + II a)	20C84	20C85	20C86	20C87	20C88	20C89	20C90	20C91

1. Doit évaluer les dépenses en sciences sociales pour 2016-2017, question 3.

1 C. Dépenses par activité et secteur d'exécution – année financière 2017-2018

Activités / Exécutant	Intra-muros	Extra-muros						Total
		Entreprises commerciales	Enseignement supérieur	Institutions canadiennes sans but lucratif	Administrations provinciales et municipales	Exécutants étrangers	Autres exécutants canadiens	
I. Recherche et développement expérimental (R-D) Dépenses courantes	(\$'000)							
1. R-D interne	30C1							30C2
2. Contrats a) Contrats de R-D	30C3	30C4	30C5	30C6	30C7	30C8	30C9	30C10
b) Contrats secondaires	30C11							30C12
3. Subventions et contributions de R-D		30C13	30C14	30C15	30C16	30C17	30C18	30C19
4. Bourses de recherche	30C20	30C21	30C22	30C23	30C24	30C25	30C26	30C27
5. Administration des programmes extra-muros	30C28							30C29
6. Dépenses en immobilisations	30C30							30C31
I a) Sous-total Recherche et développement expérimental (R-D)	30C32	30C33	30C34	30C35	30C36	30C37	30C38	30C39
II. Activités scientifiques connexes (ASC) Dépenses courantes								
7. Collecte de données générales	30C92	30C93	30C94	30C95	30C96	30C97	30C98	30C99
8. Services de renseignements	30C48	30C49	30C50	30C51	30C52	30C53	30C54	30C55
9. Étude et services spéciaux	30C56	30C57	30C58	30C59	30C60	30C61	30C62	30C63
10. Aide à l'éducation	30C64	30C65	30C66	30C67	30C68	30C69	30C70	30C71
11. Administration des programmes extra-muros	30C72							30C73
12. Dépenses en immobilisations	30C74							30C75
II a) Sous-total Activités scientifiques connexes (ASC)	30C76	30C77	30C78	30C79	30C80	30C81	30C82	30C83
III. Total des dépenses I a) + II a)	30C84	30C85	30C86	30C87	30C88	30C89	30C90	30C91 1

1. Doit égaliser les dépenses en sciences sociales pour 2017-2018, question 3.

2 A. Personnel en équivalent temps plein pour les activités scientifiques et technologiques intra-muros dans les sciences sociales, humaines et les arts – années financières 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018

Catégorie	2015-2016				
	Le personnel affecté à la R-D	Le personnel affecté aux ASC	Le personnel affecté à l'administration des programmes extra-muros en R-D	Le personnel affecté à l'administration des programmes extra-muros en ASC	Total
	(A)	(B)	(C)	(D)	
	(Équivalent temps plein)				
Scientifique et professionnelle (inclure la direction)	40C1	40C2	40C3	40C4	40C5
Technique	40C6	40C7	40C8	40C9	40C10
Autres ¹	40C11	40C12	40C13	40C14	40C15
Total	40C16	40C17	40C18	40C19	40C20

1. Inclure l'administration et service extérieur, soutien administratif, l'exploitation et personnel militaire.

- A: Le personnel affecté à la recherche et développement (R-D).
- B: Le personnel affecté aux activités scientifiques connexes (ASC).
- C: Le personnel affecté à l'administration des programmes extra-muros en R-D.
- D: Le personnel affecté à l'administration des programmes extra-muros en ASC.

2 B. Personnel en équivalent temps plein pour les activités scientifiques et technologiques intra-muros dans les sciences sociales, humaines et les arts – années financières 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 - suite

Catégorie	2016-2017				
	Le personnel affecté à la R-D	Le personnel affecté aux ASC	Le personnel affecté à l'administration des programmes extra-muros en R-D	Le personnel affecté à l'administration des programmes extra-muros en ASC	Total
	(A)	(B)	(C)	(D)	
	(Équivalent temps plein)				
Scientifique et professionnelle (inclure la direction)	41C1	41C2	41C3	41C4	41C5
Technique	41C6	41C7	41C8	41C9	41C10
Autres ¹	41C11	41C12	41C13	41C14	41C15
Total	41C16	41C17	41C18	41C19	41C20

1. Inclure l'administration et service extérieur, soutien administratif, l'exploitation et personnel militaire.

- A: Le personnel affecté à la recherche et développement (R-D).
- B: Le personnel affecté aux activités scientifiques connexes (ASC).
- C: Le personnel affecté à l'administration des programmes extra-muros en R-D.
- D: Le personnel affecté à l'administration des programmes extra-muros en ASC.

2 C. Personnel en équivalent temps plein pour les activités scientifiques et technologiques intra-muros dans les sciences sociales, humaines et les arts – années financières 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 - suite

Catégorie	2017-2018				
	Le personnel affecté à la R-D	Le personnel affecté aux ASC	Le personnel affecté à l'administration des programmes extra-muros en R-D	Le personnel affecté à l'administration des programmes extra-muros en ASC	Total
	(A)	(B)	(C)	(D)	
	(Équivalent temps plein)				
Scientifique et professionnelle (inclure la direction)	42C1	42C2	42C3	42C4	42C5
Technique	42C6	42C7	42C8	42C9	42C10
Autres ¹	42C11	42C12	42C13	42C14	42C15
Total	42C16	42C17	42C18	42C19	42C20

1. Inclure l'administration et service extérieur, soutien administratif, l'exploitation et personnel militaire.

A: Le personnel affecté à la recherche et développement (R-D).

B: Le personnel affecté aux activités scientifiques connexes (ASC).

C: Le personnel affecté à l'administration des programmes extra-muros en R-D.

D: Le personnel affecté à l'administration des programmes extra-muros en ASC.

3. Source de financement des activités scientifiques et technologiques totales en sciences sociales, humaines et les arts 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018

Source de financement	2015-2016	2016-2017	2017-2018
	(\$'000)		
1. Budget S-T du ministère (dépenses de fonctionnement et d'immobilisations)	43C1	44C1	45C1
2. Revenus à / des autres ministères fédéraux ¹	43C2	44C2	45C2
a) Total transféré au programme			
b) Total retiré du programme	43C3	44C3	45C3
Revenu net d'autres ministères et organismes fédéraux	43C4	44C4	45C4
3. Ministères des administrations provinciales	43C5	44C5	45C5
4. Entreprises commerciales	43C6	44C6	45C6
5. Autres (veuillez spécifier)	43C7	44C7	45C7
Total	43C8	44C8	45C8

1. Indiquer à la question 6, les montants transférés ainsi que les noms des bénéficiaires et organismes finançant le programme pour les contrats, les transferts et les programmes en coparticipations.

2. Doit évaluer le total des dépenses, question 1A.

3. Doit évaluer le total des dépenses, question 1B.

4. Doit évaluer le total des dépenses, question 1C.

4. Dépenses scientifiques et technologiques selon le domaine des classifications socio-économiques – année financière 2015-2016

Domaine des classifications socio-économiques	R-D		ASC		Total S-T		
	Intra-muros	Extra-muros	Intra-muros	Extra-muros	Intra-muros	Extra-muros	
	(\$'000)						
1. Exploration et exploitation du milieu terrestre	50C1	50C2	50C3	50C4	50C5	50C6	
2. Infrastructure et aménagement du territoire :	50C7	50C8	50C9	50C10	50C11	50C12	
2.1 Transport							
2.2 Télécommunication	50C13	50C14	50C15	50C16	50C17	50C18	
2.3 Autre	50C19	50C20	50C21	50C22	50C23	50C24	
3. Pollution et protection de l'environnement	50C25	50C26	50C27	50C28	50C29	50C30	
4. Protection et amélioration de la santé humaine	50C31	50C32	50C33	50C34	50C35	50C36	
5. Production, distribution et utilisation rationnelle de l'énergie	50C37	50C38	50C39	50C40	50C41	50C42	
6. Production et technologie agricoles :	50C43	50C44	50C45	50C46	50C47	50C48	
6.1 Agriculture							
6.2 Pêcheries	50C49	50C50	50C51	50C52	50C53	50C54	
6.3 Sylviculture	50C55	50C56	50C57	50C58	50C59	50C60	
7. Production et technologie industrielles	50C61	50C62	50C63	50C64	50C65	50C66	
8. Structures et relations sociales	50C67	50C68	50C69	50C70	50C71	50C72	
9. Exploration et exploitation de l'espace	50C73	50C74	50C75	50C76	50C77	50C78	
10. Recherches non orientées	50C79	50C80	50C81	50C82	50C83	50C84	
11. Autres recherches civiles	50C85	50C86	50C87	50C88	50C89	50C90	
12. Défense	50C91	50C92	50C93	50C94	50C95	50C96	
Dépense total	50C97	1 50C98	2 50C99	3 50C100	4 50C101	5 50C102	6

1. Doit éгалer le total des dépenses intra-muros en R-D pour 2015-2016, question 1A.
2. Doit éгалer le total des dépenses extra-muros en R-D pour 2015-2016, question 1A.
3. Doit éгалer le total des dépenses intra-muros en ASC pour 2015-2016, question 1A.
4. Doit éгалer le total des dépenses extra-muros en ASC pour 2015-2016, question 1A.
5. Doit éгалer le total des dépenses intra-muros en S-T pour 2015-2016, question 1A.
6. Doit éгалer le total des dépenses extra-muros en S-T pour 2015-2016, question 1A.

5. Dépenses et personnel des établissements scientifiques et technologies au titre des activités des sciences sociales, humaines et les arts, année financière 2015-2016

Région	Total des dépenses intra-muros R-D		Total des dépenses intra-muros ASC		Total du personnel R-D		Total du personnel ASC	
	Courante	Immobilisation	Courante	Immobilisation	Scientifique et professionnel	Total	Scientifique et professionnel	Total
	(\$'000)				(Équivalent temps plein)			
Terre-Neuve-et-Labrador	60C1	60C2	60C3	60C4	60C5	60C6	60C7	60C8
Île-du-Prince-Édouard	60C9	60C10	60C11	60C12	60C13	60C14	60C15	60C16
Nouvelle-Écosse	60C17	60C18	60C19	60C20	60C21	60C22	60C23	60C24
Nouveau-Brunswick	60C25	60C26	60C27	60C28	60C29	60C30	60C31	60C32
Québec (excl. RCN - Québec)	60C129	60C130	60C131	60C132	60C133	60C134	60C135	60C136
Région de la capitale nationale (RCN) (Québec)	60C41	60C42	60C43	60C44	60C45	60C46	60C47	60C48
Ontario (excl. RCN - Ontario)	60C137	60C138	60C139	60C140	60C141	60C142	60C143	60C144
Région de la capitale nationale (RCN) (Ontario)	60C65	60C66	60C67	60C68	60C69	60C70	60C71	60C72
Manitoba	60C81	60C82	60C83	60C84	60C85	60C86	60C87	60C88
Saskatchewan	60C89	60C90	60C91	60C92	60C93	60C94	60C95	60C96
Alberta	60C97	60C98	60C99	60C100	60C101	60C102	60C103	60C104
Colombie-Britannique	60C105	60C106	60C107	60C108	60C109	60C110	60C111	60C112
Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	60C113	60C114	60C115	60C116	60C117	60C118	60C119	60C120
Total du Canada	60C121	60C122	60C123	60C124	60C125	60C126	60C127	60C128

1. Doit évaluer le total des dépenses intra-muros et le personnel, question 1A et question 2A, pour 2015-2016.

Question 5	Doit éгалer	Question 1A, Colonne 1
Colonne 1 Total – Dépenses courantes intra-muros en R-D	=	L'addition des lignes 1 à 5
Colonne 2 Total – Immobilisations en R-D	=	La ligne 6
Colonne 3 Total – Dépenses courantes intra-muros en ASC	=	L'addition des lignes 7 à 11
Colonne 4 Total – Immobilisations en ASC	=	La ligne 12
Question 5	Doit éгалer	Question 2A, Colonne 1
Colonne 5 Total – Personnel scientifique et professionnel en R-D	=	Personnel scientifique et professionnel des colonnes A et C
Colonne 6 Total - Total du personnel en R-D	=	Total des colonnes A et C
Colonne 7 Total - Personnel scientifique et professionnel en ASC	=	Personnel scientifique et professionnel des colonnes B et D
Colonne 8 Total - Total du personnel en ASC	=	Total des colonnes B et D

Territoire de la Région de la Capitale Nationale Québec et Ontario :

Alcove (QC)	Davidson Corner (QC)	Ironside (QC)	Merivale (ON)	Ruthledge (QC)
Almonte (ON)	Deschênes (QC)	Jeanne-d'Arc (QC)	Metcalfe (ON)	St-François-de-Masham (QC)
Angers (QC)	Dirleton (ON)	Jockvale (ON)	Mohr Corners (ON)	St-Louis-de-Masham (QC)
Antrim (ON)	Duclos (QC)	Johnston Corners (ON)	Munster (ON)	St-Onge (QC)
Appleton (ON)	Dunrobin (ON)	Kanata (ON)	Navan (ON)	St-Pierre-de-Wakefield (QC)
Ashton (ON)	Dwyer Hill (ON)	Kars (ON)	Nepean (ON)	Ste-Cécile-de Masham (QC)
Aylmer (QC)	Eardley (QC)	Kenmore (ON)	North Gower (ON)	Sarsfield (ON)
Barrhaven (ON)	Edwards (ON)	Kilmaurs (ON)	North Onslow (QC)	Shirley's Bay (ON)
Baxters Corner (ON)	Elm (ON)	Kinburn (ON)	Old Chelsea (QC)	South Gloucester (ON)
Bearbrook (ON)	Embrun (ON)	Kirks Ferry (QC)	Onslow Corners (QC)	South March (ON)
Beech Grove (QC)	Fallowfield (ON)	La Pêche (QC)	Orléans (ON)	Spring Hill (ON)
Bells Corners (ON)	Farm Point (QC)	Lac-des-Loups (QC)	Osgoode (ON)	Stapledon (ON)
Blackburn Hamlet (ON)	Fitzroy Harbour (ON)	Lac-McGregor (QC)	Ottawa (ON)	Stanley Corners (ON)
Blakeney (ON)	French Hill (ON)	Lascelles (QC)	Pakenham (ON)	Steel (QC)
Breckenridge (QC)	Galetta (ON)	Larrimac (QC)	Pamure (ON)	Stittsville (ON)
Brisson (ON)	Gatineau (QC)	Leitrim (ON)	Patterson (QC)	Strathearn (ON)
Buckingham (QC)	Glen Almond (QC)	Leonard (ON)	Perkins (QC)	Tenaga (QC)
Burnet (QC)	Glencairn (ON)	Limbour (QC)	Pointe-Gatineau (QC)	Twin Elm (ON)
Cantley (QC)	Gleneagle (QC)	Lucerne (QC)	Poltimore (QC)	Val-des Monts (QC)
Carlsbad Springs (ON)	Gloucester (ON)	Lusville (QC)	Poupore (QC)	Val-du-Lac (QC)
Carp (ON)	Greely (ON)	MacLarens Landing (ON)	Quinnville (QC)	Val-Paquin (QC)
Carsonby (ON)	Halverson (QC)	Malwood (ON)	Quyion (QC)	Vanier (ON)
Cascades (QC)	Harwood Plains (ON)	Manion Corners (ON)	Ramsayville (ON)	Vars (ON)
Chelsea (QC)	Hazeldean (ON)	Manotick (ON)	Reevecraig (ON)	Wakefield (QC)
Constance Bay (ON)	Herbert Corners (ON)	Mansfield (ON)	Ribot (QC)	Watterson Corners (ON)
Corkery (ON)	Heyworth (QC)	Marathon (ON)	Richmond (ON)	Wilson's Corners (ON)
Cousineau (QC)	Holland Mills (QC)	Marchhurst (ON)	Rideau (ON)	Woodlawn (ON)
Cumberland (ON)	Hull (QC)	Marvelville (ON)	Rupert (QC)	Woodridge (ON)
Dalmeny (ON)	Huntley (ON)	Masson (QC)	Russell (ON)	Wyman (QC)

6. Transferts pour les activités en sciences sociales, humaines et les arts – année financière 2015-2016

Au programme ¹		
De Ministère ou organisme fédéral	Description	2015-2016 (\$'000)
70C1	70C2	70C3
Total		

1. Doit égaler le total transféré au programme pour 2015-2016, question 3, colonne 1, rangée 2 a).

Du programme ¹		
Au Ministère ou organisme fédéral	Description	2015-016 (\$'000)
71C1	71C2	71C3
Total		

1. Doit égaler le total transféré du programme pour 2015-2016, question 3, colonne 1, rangée 2 b).

COPIE POUR INFORMATION NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

PAIEMENTS VERSÉS AUX EXÉCUTANTS EXTRA-MUROS AU TITRE DES ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES, ANNÉE FINANCIÈRE 2015-2016

Les ministères et organismes fédéraux doivent identifier les bénéficiaires de paiements versés pour fins d'activités scientifiques.

Il faut, maintenant, établir la liste détaillée des bénéficiaires en lien avec les activités scientifiques.

Les dépenses déclarées ici doivent être équivalentes aux dépenses extra-muros 2015-2016, par secteur et activité, rapportées dans le questionnaire « Dépenses et main-d'œuvre scientifiques fédérales (DMSF) 2017-2018 ».

Veillez nous faire parvenir la liste de paiements versés pour fins d'activités scientifiques pour 2015-2016, incluant :

- (1) le nom et l'adresse de l'organisme ou de la personne qui a reçu la somme versée ;
- (2) le domaine scientifique : sciences sociales ou sciences naturelles ;
- (3) le mode de paiement : contrat ou subvention / contribution ;
- (4) le type d'activité effectuée : la recherche et développement expérimental (R-D) ou les activités scientifiques connexes (ASC) ;
- (5) les secteurs d'exécutions : les entreprises commerciales, l'enseignement supérieur, les institutions canadiennes sans but lucratif, les administrations provinciales et municipales, les exécutants étrangers, les autres exécutants canadiens ;
- (6) le montant (en milliers de dollars); voir note (1) des Lignes directrices sur la prochaine page ;
- (7) numéro d'entreprise.

Voici une présentation suggérée :

Nom	Rue	Ville	Province	Code postal	Domaine scientifique	Mode de paiement	Activité	Exécutant	Montant (\$'000)	Numéro d'entreprise
La Société XXX Limitée	123 rue Première	Régina	SK	S5R 6R8	Sciences sociales	Contrat	R-D	Entreprise commerciale	123	000000000
La Société YYY Limitée	345 rue Deuxième	Vancouver	C-B	V5T 2T5	Sciences sociales	Subvention	R-D	Entreprise commerciale	350	000000000

COPIE POUR INFORMATION NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

Numéro d'entreprise

L'Agence du revenu du Canada a lancé un certain nombre d'initiatives visant à rationaliser les tâches administratives des petites entreprises. Le nouveau Numéro d'entreprise leur permet d'utiliser un seul numéro pour tous leurs comptes auprès de l'Agence du revenu du Canada. Cette mesure s'accompagne de la création d'un guichet de service unique servant à traiter les inscriptions et à fournir de l'information sur tous les programmes de l'Agence du revenu du Canada.

La liste contenant les données demandées dans différents formats incluant Excel© sont acceptables.

Pour de plus amples renseignements sur les termes et définitions employés, veuillez consulter le guide ci-inclus.

Ces renseignements sont recueillis en collaboration avec Industrie Canada en vertu de l'article 12 de la *Loi sur la statistique* qui stipule :

« Le Ministre peut conclure avec tout ministère ou toute municipalité ou autre personne morale un accord portant sur la communication des renseignements recueillis d'un intéressé par Statistique Canada ou ce ministère ou cette personne morale pour leur compte ainsi que sur les classifications ou publications subséquentes fondées sur ces renseignements ».

Cet article de la Loi comprend les dispositions suivantes :

L'accord ne s'applique pas « lorsque l'intéressé donne par écrit au statisticien en chef de son opposition à la communication des renseignements par Statistique Canada, ceux-ci ne peuvent être communiqués au ministère ou à la personne morale à moins que ces derniers ne soient autorisés par la loi à exiger de l'intéressé qu'il fournisse cette information »

Une telle entente existe entre Statistique Canada et Industrie Canada à l'égard du partage des renseignements recueillis à cet exercice. L'entente conjointe ne s'appliquera pas aux données fournies par un ministère ou un organisme qui fait parvenir l'avis nécessaire au bureau du statisticien en chef.

Lorsqu'un tel avis sera présenté, les données précisées seront conservés par Statistique Canada seulement, tel que prévu dans la *Loi sur la statistique*. Industrie Canada et Statistique Canada considéreront comme confidentielles les données recueillies en vertu de cette entente.

QUELQUES LIGNES DIRECTRICES :

(1) Petits contrats

On doit accorder une attention spéciale aux contrats de moins de 25 000 \$. Il s'agit, en grande majorité, de contrats de service ou de contrats secondaires relatifs à des projets internes, (i.e. ne qualifie pas comme les paiements extra-muros).

Ce type de contrat **ne** doit pas être compris dans les paiements extra-muros. Selon la définition employée, ce sont des contrats conclus avec des personnes ou des organismes extérieurs pour la prestation de biens et services nécessaires à la réalisation des programmes internes de R-D et qui devraient être déclarés dans ce questionnaire comme contrats secondaires au secteur intra-muros. Quelques exemples tels qu'un contrat de traitement informatique, un contrat d'entretien des installations de R-D ou un contrat d'approvisionnement relatif à des appareils spécialisés qui ne sont pas considérés comme des dépenses en capital.

Les contrats de R-D dont la valeur est inférieure à 25 000 \$, doivent être regroupés et déclarés selon le domaine scientifique, l'activité, le mode de paiement, la région et le secteur d'exécution.

(2) Bénéficiaires entrant dans la catégorie « autres exécutants canadiens »

Les subventions versées aux universités, mais destinées à une personne en particulier, doivent être déclarées sous la rubrique « enseignement supérieur » tandis que celles qui sont versées directement à l'étudiant, sans que soit précisé le rattachement de celui-ci à une université, doivent être déclarées sous la rubrique « autres exécutants canadiens ».

Les paiements versés aux conseils ou organismes provinciaux de recherche doivent être déclarés sous la rubrique « autres exécutants canadiens ».

(3) Divergences

Dans le cas où d'importantes divergences des dépenses doivent être déclarées au questionnaire des Dépenses et main-d'œuvre scientifiques fédérales 2017-2018 (voir 1A, 1B et 1C) et le questionnaire des Dépenses et main-d'œuvre scientifiques fédérales 2016-2017 (voir 1A, 1B et 1C), les raisons doivent être incluses dans le « Rapport de changements » de l'enquête.

Introduction

La présente introduction veut donner un aperçu général de la méthode de collecte des données relatives aux dépenses scientifiques. Les sections suivantes donnent des définitions et des notes explicatives pour les expressions telles que les sciences naturelles et de l'ingénierie, les sciences sociales, humaines et les arts, les activités scientifiques et technologiques et les secteurs d'exécution ainsi que d'autres termes utilisés.

La Division de l'investissement, des sciences et de la technologie (DIST) de Statistique Canada effectue la cueillette de données relatives aux dépenses scientifiques. Autrefois, cette enquête était menée sous l'égide du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, mais est maintenant menée uniquement par Statistique Canada.

La cueillette a pour but de recueillir des données essentielles portant sur la situation récente, actuelle et prévue des ressources du gouvernement fédéral attribuées à la science. La Division travaille en collaboration avec Industrie Canada en lui fournissant les données pour les dépenses scientifiques fédérales. En retour, celui-ci utilise ces données pour préparer les recommandations présentées au Comité des sous-ministres adjoints sur les sciences et la technologie, à leur ministre et au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, de même que pour élaborer les politiques et surveiller la mise en application des politiques scientifiques. Statistique Canada maintient une série de statistiques historiques relatives aux dépenses dans les domaines des sciences naturelles et de l'ingénierie et des sciences sociales, humaines et les arts remontant à 1963 et 1971 respectivement. Ces données sont disponibles par le biais de la Division de l'investissement, des sciences et de la technologie (DIST) ou par des demandes spéciales.

L'unité de base de travail est le programme budgétaire d'un ministère ou d'un organisme. Chaque programme budgétaire fait l'objet de rapports de dépenses scientifiques distincts pour les activités relatives aux sciences naturelles et aux sciences sociales. Le programme et les activités qui en font partie peuvent être scientifiques en tout ou en partie, mais ce ne sont que les dépenses touchant les éléments scientifiques d'un programme ou d'une activité qui font l'objet d'un rapport. Il sera difficile, dans le cas de certains programmes, de différencier les sciences naturelles des sciences sociales. Il faut, toutefois établir une ligne de démarcation ; l'orientation principale des projets et le domaine de compétence du personnel en cause doit donc être pris en considération. Les définitions détaillées se retrouvent dans les pages qui suivent.

Les dépenses inscrites sur les questionnaires sont étudiées d'après des points de vue différents et selon diverses subdivisions. Les dépenses de **recherche et développement (R-D)** et les **activités scientifiques connexes (ASC)** sont subdivisées afin d'indiquer quels sont les efforts scientifiques d'un ministère. Les dépenses pour chaque catégorie d'activités scientifiques sont de nouveau subdivisées en « dépenses courantes » et « dépenses en capital ». Les dépenses courantes sont ensuite subdivisées selon le secteur, afin d'indiquer « où » et « par qui » l'activité est entreprise (par exemple, dans les entreprises commerciales, dans les établissements d'enseignement supérieur).

Les ressources humaines attribuées aux activités scientifiques sont résumées en fonction des catégories de personnel en cause (personnel scientifique et professionnel, technique, etc.) et selon l'intérêt principal des efforts fournis (R-D, ASC et administration des programmes extra-muros).

Une fois ces données complétées, comparées à des rapports

antérieurs en vue d'en déterminer l'exactitude, introduites dans le fichier central et totalisées conformément aux divers aspects, elles donnent un aperçu des ressources du gouvernement fédéral attribuées à la science, et viennent appuyer non seulement les travaux des organismes centraux, mais aussi les demandes des ressources supplémentaires des ministères ou des organismes.

Généralités

Ce guide renferme des définitions et des explications des termes utilisés dans le questionnaire.

Les **sciences sociales, humaines et les arts** englobent toutes les disciplines qui comprennent l'étude des actions et des situations humaines ainsi que les mécanismes sociaux, économiques et institutionnels touchant l'être humain. En font partie des disciplines telles que les arts, économie et commerce, éducation, histoire et archéologie, le droit, les langues et lettres, médias et communications, la philosophie, l'éthique et la religion, la psychologie et sciences cognitives, la géographie sociale et économique, et la sociologie.

Les **sciences naturelles et de l'ingénierie** englobent toutes les disciplines relevant de la compréhension, de l'exploration, de l'évolution ou de l'utilisation du monde matériel. Elles comprennent de l'ingénierie, les mathématiques, l'informatique et les sciences de l'information, les sciences physiques, les sciences médicales et sciences de la santé et, les sciences agricoles, sciences vétérinaires et sylviculture.

1. Dépenses par activité et secteur d'exécution

Le questionnaire couvre trois années fiscales consécutives et la configuration des trois années est identique. Par conséquent, un exemplaire des définitions et explications est suffisant.

Il faut classer les dépenses des activités scientifiques et technologiques, actuelles et projetées, selon le genre d'activités scientifiques et selon le secteur d'exécution de travaux dans lequel ces activités ont été ou seront menées.

Les activités **scientifiques et technologiques (AS-T)** peuvent être définies comme étant l'ensemble des activités systématiques qui sont étroitement liées à la production, à la promotion, à la diffusion et à l'application des connaissances scientifiques et techniques dans tous les domaines de la science et de la technologie, c'est-à-dire les sciences naturelles, l'ingénierie et la technologie, et les sciences sociales, les sciences humaines et les arts.

L'activité principale est celle de la **Recherche et le développement expérimental (R-D)**. Il existe en outre un certain nombre d'activités étroitement liées à la R-D. Les **Activités scientifiques connexes (ASC)** du gouvernement fédéral en matière des sciences naturelles et de l'ingénierie comprennent la collecte de données scientifiques, les services de renseignements, études et services spéciaux et l'aide à l'éducation.

L'**Exécutant** est le secteur dans lequel l'activité scientifique est menée. La distinction fondamentale est l'exécution intra-muros ou extra-muros. Les paiements pour des travaux extra-muros sont classés d'après les secteurs d'exécution auxquels ils sont versés. Les exécutants de travaux extra-muros désignés sont les entreprises commerciales, les établissements d'enseignement supérieur, les institutions canadiennes sans but lucratif, les exécutants étrangers, les gouvernements provinciaux et municipaux et les autres exécutants.

I. Exécutants

Les activités **intra-muros** sont les activités scientifiques couvrant l'ensemble des dépenses courantes menées par le personnel interne des services faisant partie du programme ; et des dépenses brutes des immobilisations fixes (l'acquisition connexe des terres, d'immeubles, d'appareils et d'équipement nécessaires aux activités scientifiques) ; l'administration des activités scientifiques par les employés de programme et ; l'achat des biens et des services nécessaires aux activités scientifiques internes (inclure les redevances et licences d'exploitation des brevets et autres droits de propriété intellectuelle, la location des biens d'équipement (machines et outillage, etc.) et des bâtiments utilisés dans l'exécution des activités scientifiques par l'unité statistique au cours de l'année de référence).

Les dépenses intra-muros inscrites pour les activités scientifiques sont les coûts directs, incluant les salaires, dérivés des programmes scientifiques. Ces coûts devraient comprendre une partie des contributions du programme au régime d'avantages sociaux des employés (par exemple: pension de retraite et rémunérations) qui s'applique au personnel scientifique au sein du programme. La somme des dépenses de R-D intra-muros correspond à la R-D exécutée au sein de l'économie dans son ensemble (DIRD).

Les coûts ne faisant pas partie du programme (« frais indirects ») comme la valeur des services fournis gratuitement par d'autres ministères ainsi que des locaux fournis par le programme concerné n'entrent pas dans cette catégorie. Les coûts faisant partie du programme comme les frais d'administration et de finance devraient être inclus dans une proportion des dépenses S-T.

Les **exécutants extra-muros** sont des entités financés par l'administration fédérale pour des activités de S-T. Pour cette enquête, les exécutants extra-muros sont les suivants:

Entreprises commerciales – Entreprises commerciales et gouvernementales, y compris les services publics et les sociétés qui appartiennent au gouvernement. Cela inclut les sociétés financières et non financières et les experts-conseils qui fournissent des services scientifiques et d'ingénierie. Les instituts de recherches industrielles situées dans des universités canadiennes relèvent du secteur de l'enseignement supérieur.

Enseignement supérieur – Englobe toutes les universités, tous les instituts de technologie ainsi que les autres établissements postsecondaires, quels que soient l'origine de leurs ressources financières et leur statut juridique. Il comprend aussi l'ensemble des instituts et centres de recherche, les stations d'expérimentation et les centres de soins dont les activités scientifiques relèvent du contrôle direct d'établissements d'enseignement supérieur, ou sont administrées, ou rattachées à ceux-ci.

Institutions canadiennes sans but lucratif – Fondations, organismes de santé bénévoles, sociétés scientifiques et professionnelles et autres organismes sans but lucratif. Les institutions sans but lucratif travaillant surtout pour un autre secteur ou contrôlées par celui-ci devraient entrer dans la catégorie de ce dernier.

Administrations provinciales et municipales – Les ministères et les organismes de ces administrations. Les entreprises gouvernementales telles les services publics provinciaux sont classés dans le secteur « entreprises commerciales », et les hôpitaux dans le secteur institution sans but lucratif.

Exécutants étrangers – Tous les gouvernements étrangers, les sociétés étrangères (y compris les filiales étrangères des sociétés canadiennes), les organismes internationaux, les étrangers non-résidents et les Canadiens étudiant ou enseignant à l'étrangers.

Autres exécutants – Englobent les individus ou les organismes au Canada qui n'appartiennent à aucun des secteurs susmentionnés.

II. Recherche et développement expérimental

Recherche et développement expérimental – Englobent les activités créatives et systématiques entreprises en vue d'accroître la somme des connaissances – y compris la connaissance de l'humanité, de la culture et de la société – et de concevoir de nouvelles applications à partir des connaissances disponibles.

Que ses objectifs soient spécifiques ou généraux, la R-D vise toujours à obtenir des résultats nouveaux à partir de concepts (et de leur interprétation) ou d'hypothèses présentant un caractère original. On ignore pour une grande part à quoi elle aboutira (ou tout au moins le temps et le volume de ressources nécessaires pour obtenir un résultat) ; son exécution est planifiée et les modalités de son financement établies (même quand les exécutants sont des individus) et ses résultats sont censés pouvoir être librement transférés ou négociés sur un marché.

Pour être considérée comme relevant de la R-D, une activité doit remplir cinq critères de base :

1. Viser à obtenir des résultats nouveaux (critère de nouveauté) ;
2. Reposer sur des notions et hypothèses originales et non évidentes (critère de créativité) ;
3. Revêtir un caractère incertain quant au résultat final (critère d'incertitude) ;
4. S'inscrire dans une planification et une budgétisation (critère de systématisation) ;
5. Déboucher sur des résultats qu'il est possible de reproduire (critère de transférabilité et/ou de reproductibilité).

Exemples de R-D :

- Passer en revue les théories relatives aux facteurs à l'origine des disparités régionales en termes de croissance économique.
- Études sur les dynamiques fondamentales des interactions spatiales.
- Procéder à une étude comparative des programmes nationaux d'enseignement visant à combler un retard d'apprentissage au sein de groupes défavorisés.
- Analyser les profils spatio-temporels de transmission et de diffusion d'une épidémie.

En sciences sociales (par exemple, sociologie, économie ou science politique), les activités de recueil de données, comme la conduite d'enquêtes statistiques auprès de groupes de population donnés, ne peuvent être incluses dans la R-D que si elles font partie intégrante d'un projet de recherche précis ou qu'elles sont menées au profit d'un tel projet. Sont donc exclus de la recherche les projets à caractère routinier dans le cadre desquels les spécialistes appliquent sciences sociales. Par exemple, si les données d'une enquête sur la population active servent à mettre en évidence les tendances du chômage à long terme dans le cadre d'un projet, l'activité « recueil des données » devrait être exclue de la composante R-D du dit projet (car ces données sont recueillies à intervalles réguliers suivant une méthode établie). En revanche, si des techniques d'entretien inédites sont employées pour effectuer une enquête dans le cadre d'une étude de cas concernant la situation du chômage dans une région particulière, le recueil de données peut être rattaché au volet R-D de l'étude. Plus généralement, dès lors qu'il est recouru à des données empiriques, ce sont les mêmes lignes directrices qui s'appliquent en sciences sociales qu'en sciences naturelles (sauf en ce qui concerne la vérification des résultats par voie expérimentale).

En sciences humaines, il est possible de procéder de la même manière que dans le domaine des arts (littérature, musique, arts visuels, théâtre, danse et autres arts de la scène). On soulignera l'aspect historique ou comparatif ainsi que le rôle joué par des universités ou autres établissements spécialisés dans l'élaboration de lignes directrices scientifiques spécifiques à la discipline considérée.

Article 1. R-D interne – R-D effectuée par le personnel du programme concerné. Elle peut comprendre la R-D menée pour un autre programme et financée selon la formule de recouvrement de fonds.

Article 2. Contrats – Versements à des organismes ou à des particuliers ne faisant pas partie du gouvernement fédéral pour les travaux de R-D menés par le récipiendaire ou en vue de fournir un appui à un programme de recherche interne du gouvernement fédéral. Les contrats accordés aux autres ministères de l'administration fédérale devraient être rapportés comme un transfert de fonds à la question 6 du questionnaire.

a) Contrats de R-D – Contrats accordés à un organisme ou à un particulier de l'extérieur en vue de financer la R-D exécutée par l'établissement ou le particulier. La condition sera de savoir si l'exécutant devra déclarer le contrat comme de la R-D intra-muros financée par le gouvernement si on lui en fait la demande? Si la réponse est oui l'activité devrait être un contrat R-D, sinon il devrait être un contrat secondaire intra-muros.

Les **contrats de R-D** peuvent aussi être une activité intra-muros lorsque vous engagez un consultant venant de l'extérieur de l'administration fédérale pour exécuter des activités R-D sur vos lieux par exemple.

b) Contrats secondaires – Contrats accordés à un établissement ou à un particulier de l'extérieur en vue de fournir les biens et services nécessaires à un programme de R-D interne, par exemple les contrats avec les sociétés de traitement de l'information pour des services en informatique, des contrats pour l'entretien des installations de R-D ou des contrats d'achat de matériel spécialisé qui ne fait pas partie de l'immobilisation. Le montant **total** relatif à cette activité doit être rapporté à la colonne **intra-muros** des questions 1A, 1B et 1C du questionnaire.

Les contrats liés aux activités scientifiques connexes (ASC) doivent être inscrits dans le questionnaire à la rubrique appropriée de l'activité et du secteur d'exécution.

Article 3. Subventions et contributions de R-D – Subventions versées à des organismes ou à des particuliers pour des travaux de R-D qui profiteront aux bénéficiaires plutôt que d'apporter au personnel du programme des biens, des services ou de l'information. Ces fonds sont habituellement identiques au poste budgétaire « subventions et contributions » touchant les activités de R-D.

Les subventions et les contributions liées aux activités scientifiques connexes (ASC) doivent être inscrites dans le questionnaire à la rubrique appropriée de l'activité et du secteur d'exécution.

Article 4. Bourses de recherche – Subventions accordées à des particuliers pour une formation avancée en recherche et pour l'acquisition d'expérience. Les sommes consacrées principalement à défrayer les bénéficiaires du coût des études entreprises doivent être inscrites comme « aide à l'éducation ».

Article 5. Administration des programmes extra-muros – Coûts des services pouvant être identifiés comme s'occupant de l'administration des contrats et des subventions ainsi que des contributions à des activités scientifiques qui doivent être menées en dehors du cadre du gouvernement fédéral. Ces dépenses devraient être réparties entre les genres d'activités scientifiques appuyés, c'est-à-dire R-D ou ASC.

Article 6. Dépenses en immobilisations – La somme annuelle brute versée pour l'acquisition d'actifs fixes qui sont utilisés de façon répétée ou continue aux fins de l'exécution de travaux de R-D pendant plus d'une année. Ces dépenses devraient être déclarées dans leur intégralité au titre de la période au cours de laquelle elles ont eu lieu, qu'il s'agisse d'actifs acquis ou mis au point en interne, et ne devraient pas être enregistrées comme élément d'amortissement.

Les types d'actifs plus pertinents pour les dépenses en immobilisations sont :

- Terrains et constructions
- Machines et équipement
- Logiciels immobilisés
- Autres produits de la propriété intellectuelle.

III. Activités scientifiques connexes

Les **activités scientifiques connexes** sont les activités systématiques qui sont étroitement liées à la production, la promotion, la diffusion et l'application des connaissances scientifiques et technologiques. Les genres d'activités scientifiques connexes, pour les sciences naturelles et l'ingénierie sont énumérés ci-dessous.

Article 7. Collecte de données générales – Rassemblement, traitement, classement, analyse et publication d'information concernant des phénomènes humains, en se servant d'études, de recherches courantes et spéciales ainsi que de la compilation des données existantes. Cela ne comprend pas la collecte de données dans un but d'administration interne (par exemple, les statistiques sur le personnel du ministère) ni le rassemblement de données qui font partie d'un projet en R-D.

Le coût de la collecte des données pour un programme de recherche en cours ou proposé entre dans les frais de recherche. De la même façon, les coûts d'analyse de données existantes faisant partie d'un projet de recherche constituent des frais de R-D, même si les données ont tout d'abord été rassemblées à d'autres fins. De même, on considère comme activité de recherche toute mise au point de nouvelles techniques de la collecte de données. Au nombre de ces établissements, on retrouve les bureaux de statistique des gouvernements canadiens et les sections de statistiques des ministères et des organismes. Les déboursés et le personnel des services dont la principale activité est la R-D doivent être réservés à la R-D ; les bibliothèques spécialisées disposant de budgets distincts doivent relever des services de renseignements.

Article 8. Services de renseignements – Tout travail se rapportant aux activités de collecte, de codification, d'analyse, d'évaluation, d'enregistrement, de classement, de traduction et de diffusion d'information scientifique et technologique ainsi que les services aux musées. Ceci comprend le fonctionnement des bibliothèques scientifiques et techniques, les services consultatifs et de renseignements scientifiques et technologiques, le Bureau des brevets, la publication de journaux et de monographies scientifiques ainsi que l'organisation de conférences scientifiques. Cette catégorie comprend également les subventions utilisées pour la publication de travaux scientifiques théoriques.

Cette catégorie ne comprend pas les services d'information générale ni les services d'information du grand public telles les bibliothèques d'ordre général des ministères et les bibliothèques publiques. Lorsqu'il existe des budgets distincts, les frais encourus par les bibliothèques appartenant à des établissements s'intéressant par ailleurs à une tout autre activité, telle la R-D, doivent être imputés aux services de renseignements. Les frais d'impression et de diffusion des rapports portant sur une autre activité, par exemple, de la R-D, sont normalement imputables à cette activité.

Sous-catégorie comprise dans les services de renseignements :

Musées – Rassemblement, inventaire et expositions d'objets faisant partie de monde matériel ou représentation de phénomènes naturels. Cette activité constitue un essai systématique visant à protéger et à présenter les richesses du monde des sciences naturelles; d'une certaine façon, on pourrait même dire qu'elle représente une prolongation des services de renseignements. Cette catégorie comprend les activités scientifiques liées aux musées d'histoire, les expositions archéologiques et les galeries d'art. Dans tous les cas, sont exclus les frais des services et des divertissements offerts aux visiteurs (par exemple restaurants, jardins des enfants et musées).

Lorsqu'un musée s'intéresse non seulement à l'histoire naturelle, mais également aux divers aspects de l'activité culturelle sur le plan humain, les ressources de ce musée devraient se partager entre les sciences naturelles et les sciences sociales. Toutefois, les musées des sciences et de la technologie, de la guerre, etc., qui exposent des objets artificiels ou synthétiques et peuvent aussi illustrer l'activité des « lois » qui régissent le domaine scientifique, devraient être classés dans la catégorie des musées des sciences sociales.

Article 9. Études et services spéciaux – Travaux visant l'établissement de normes nationales et provinciales applicables aux matériaux, aux dispositifs, aux produits et aux procédés ; calibrage de normes secondaires ; essais qualitatifs spéciaux ; études de faisabilité et ; projets-pilotes.

Études et services spéciaux comprennent les sous-catégories suivantes :

Études sur l'économie et la faisabilité – L'étude de projets d'ingénierie fondée sur les techniques permettant d'obtenir des informations complémentaires avant toute décision de mise en œuvre ne relève pas de la R-D. en sciences sociales, les études de faisabilité consistent à examiner les caractéristiques socio-économiques et les conséquences des cas de figure particuliers (par exemple, implantation d'un complexe pétrochimique dans une région donnée). En revanche, les études de faisabilité consacrées à des projets de recherche font partie de la R-D.

Études sur les opérations et la politique – Le terme « politiques » désigne ici les mesures appliquées à l'échelle nationale, mais aussi régionale et locale, ainsi que l'action poursuivie par les entreprises dans la conduite de leur activité économique. Les études des politiques couvrent diverses activités, comme l'analyse et l'évaluation des programmes, mesures et activités exécutées par les ministères et autres institutions publiques, les travaux des unités chargées d'analyser et de suivre en continu des phénomènes extérieurs (par exemple, les questions de défense et de sécurité) et les travaux des commissions d'enquête parlementaires concernant les politiques et activités du gouvernement central et des ministères.

Sont à exclure de la R-D les activités visant à étayer l'action des pouvoirs publics et du législateur, telles que le conseil stratégique et les relations avec les médias, le conseil juridique, les relations avec les médias, le conseil juridique, les relations publiques, voire le soutien technique aux tâches administratives (par exemple, comptabilité).

Il convient de souligner que les activités de recherche visant à renseigner les décideurs de manière approfondie sur des phénomènes sociaux, économiques ou naturels sont à inclure dans la R-D. ces activités de R-D sont généralement exécutées par du personnel qualifié (des chercheurs), organisé en petites équipes d'experts et de consultants, et satisfont aux critères académiques des travaux scientifiques (en complément des critères définissant la R-D).

Article 10. Aide à l'éducation – Subventions versées à des particuliers (ou à des institutions au nom de particuliers) dans le but d'aider les étudiants à parfaire leur formation universitaire dans le domaine des sciences sociales. Cette catégorie ne comprend pas les subventions générales d'établissement ou d'exploitation. Cette activité comprend l'appui aux étudiants étrangers pour la poursuite d'études en sciences sociales dans les maisons d'enseignement canadiennes ou étrangères. Les subventions visant surtout à appuyer la recherche menée par des particuliers dans des universités, sont des subventions en R-D ou des bourses de recherche.

Les sommes consacrées principalement à défrayer les bénéficiaires du coût des études entreprises doivent être inscrites comme « aide à l'éducation ».

Article 11. Administration des programmes extra-muros – Coûts des services pouvant être identifiés comme s'occupant de l'administration des contrats et des subventions ainsi que des contributions à des activités scientifiques qui doivent être menées en dehors du cadre du gouvernement fédéral. Ces dépenses devraient être réparties entre les genres d'activités scientifiques appuyés, c'est-à-dire R-D ou ASC.

Article 12. Dépenses en immobilisations – La somme annuelle brute versée pour l'acquisition d'actifs fixes qui sont utilisés de façon répétée ou continue aux fins de l'exécution de travaux de R-D pendant plus d'une année. Ces dépenses devraient être déclarées dans leur intégralité au titre de la période au cours de laquelle elles ont eu lieu, qu'il s'agisse d'actifs acquis ou mis au point en interne, et ne devraient pas être enregistrées comme élément d'amortissement.

Les types d'actifs les plus pertinents pour les dépenses en immobilisations sont :

- Terrains et constructions
- Machines et équipements
- Logiciels immobilisés
- Autres produits de la propriété intellectuelle

2. Personnel

Les dépenses **intra-muros** devraient être exprimées à partir de données sur le personnel allouées aux activités scientifiques et technologiques effectuées par tous les employés concernés.

Équivalent temps plein (ETP) – le nombre d'heures de travail réellement consacrées à des activités scientifiques au cours d'une période de référence donnée rapporté au nombre total d'heures qu'une personne ou un groupe de personnes est censé travailler au cours de la même période. Par exemple, un employé qui se livre à des activités scientifiques pendant six mois représente l'équivalent temps plein de 0,5. Les données inscrites sur le personnel devraient correspondre aux données sur les dépenses.

Scientifique et professionnel – les chercheurs et les spécialistes travaillant à la conception ou à la création de nouveaux savoirs. Ils mènent des travaux de recherche en vue d'améliorer ou de mettre au point des concepts, théories, modèles, techniques, instruments, logiciels ou modes opératoires. Cette catégorie exige au moins un diplôme universitaire ou d'être membre d'un ordre professionnel reconnu à l'échelle nationale (par exemple, un ingénieur professionnel) ainsi que les employés possédant une expérience équivalente.

Technique – les techniciens et le personnel équivalent sont les personnes dont les tâches principales requièrent des connaissances et une expérience techniques dans un ou plusieurs domaines de l'ingénierie, des sciences physiques, des sciences

de la vie, des sciences sociales, des sciences humaines et des arts. Ils exécutent des tâches scientifiques et techniques faisant intervenir l'application de concepts et de modes opératoires ou encore l'utilisation de matériel de recherche, habituellement sous la supervision de chercheurs.

Autre – le personnel de soutien comprend les travailleurs, qualifiés et non qualifiés, ainsi que le personnel administratif et les employés de bureau participant ou directement associés à des projets en science et technologie.

En ce qui concerne les ressources en personnel, deux mises en garde sont nécessaires :

1. lorsque les activités en S-T forment seulement une partie d'un programme, on n'inscrit que le personnel auxiliaire rattaché aux activités en S-T, sur une base proportionnelle ;
2. chaque fois que le soutien financier et administratif est fourni par un autre programme, ce soutien est considéré comme une partie des ressources de S-T du programme visé.

3. Sources de financement des activités scientifiques et technologiques totales

Cette question identifie la source de financement des dépenses au titre de la S-T rapportées pour les trois années. Ceci assure que le financement extérieur au ministère ne sera pas oublié.

Budget S-T du ministère – la partie du budget total du ministère déclarant qui a été consacrées aux activités en sciences naturelles et de l'ingénierie.

Revenus à / des autres ministères fédéraux – les sommes transférées au programme d'un autre ministère ou les sommes retirées du programme à un autre ministère pour le financement de travaux et des activités en sciences naturelles et de l'ingénierie.

Ministères des administrations provinciales – tous les fonds provenant des administrations provinciales et utilisées pour financer les activités en sciences naturelles et de l'ingénierie. Ces fonds peuvent être désignés comme des paiements, des contributions, des transferts, etc. Inclure, s'il y a lieu, la portion provinciale de tous programmes fédéral-provincial à frais partagé exécutés par ce ministère, et identifier les programmes.

Entreprises commerciales – tous les fonds provenant des entreprises commerciales destinées aux activités en sciences naturelles et de l'ingénierie exécutées par le ministère déclarant.

Autres – tous les fonds destinés aux activités en sciences naturelles et de l'ingénierie qui proviennent de sources autres que celles mentionnées ci-dessus.

4. Dépenses scientifiques et technologiques selon le domaine de classifications socio-économique

Les objectifs socio-économiques permettent aux ministères de classer l'allocation des ressources en S-T selon l'intention fixé pour les dépenses. Les objectifs apparaissent dans le questionnaire au plus haut niveau d'agrégation avec des sous-niveaux pour la clarification des catégories. Il est arrivé souvent que certains projets présentent des applications multiples. Les dépenses pour ces projets devraient être imputées sur les domaines les plus prioritaires et il faut éviter de les « compter deux fois ».

Les objectifs sont basés sur la nomenclature de l'Union européenne retenue par Eurostat pour l'analyse et la comparaison des budgets et programmes scientifiques (NABS), au niveau hiérarchique à un chiffre.

1. Exploration et exploitation du milieu terrestre – les activités scientifiques dont les objectifs sont liées à l'exploration de la croûte et du manteau terrestre, des mers, des océans et de l'atmosphère,

ainsi que sur leur exploitation. Sont également incluses les recherches climatologiques et météorologiques, ainsi que l'exploration polaire (si nécessaire dans les divisions différentes) et l'hydrologie.

Exemples :

- Prospection minière, pétrolière et gazière
- Exploration et exploitation des fonds marins
- Croûte et enveloppe terrestres, à l'exclusion des fonds marins et les analyses du sol à des fins agricoles (objectif 6)
- Hydrologie – exclure les activités scientifiques sur le captage et la distribution de l'eau (objectif 2) et la pollution des eaux (objectif 3)
- Mers et océans
- Atmosphère

Exclure : les activités scientifiques en matière de pollution (objectif 3), les recherches sur l'amendement et l'utilisation des sols (objectif 2), les recherches en rapport avec la pêche (objectif 6).

2. Infrastructures et aménagement du territoire – les activités scientifiques dans le domaine des infrastructures et de l'aménagement du territoire, ainsi que dans celui de la construction des bâtiments. D'une manière générale, il comprend toute recherche scientifique se rapportant à l'organisation générale du territoire. Il couvre aussi la protection de celui-ci contre les effets nuisibles de l'aménagement des espaces urbains et ruraux. Il ne comprend pas les activités scientifiques relatives à d'autres types de pollution (objectif 3).

2.1 Systèmes de transport – Les activités scientifiques concernant les services de transport, y compris la prévention des accidents de la route, et les services auxiliaires tels que l'aide électronique à la circulation et les stations radars. Elle comprend également les activités scientifiques relatives à la prévention et à l'organisation des réseaux routiers. Elle inclut les activités scientifiques à caractère général sur les systèmes de transport combiné, ainsi que les recherches sur les répercussions potentielles sur l'environnement de la planification et de la mise en œuvre de systèmes de transport. Les activités scientifiques en matière d'équipements de transport sont incluses lorsqu'elles font partie d'un programme coordonné destiné à améliorer les systèmes de transport et à leur assurer une sécurité accrue; sinon, de telles recherches sont classées à l'objectif 7.

2.2 Systèmes de télécommunications – Inclut les activités scientifiques relatives aux services de télécommunications ainsi qu'à la planification et à l'organisation des réseaux de télécommunications. Cette division comprend notamment les activités scientifiques à caractère général sur les systèmes de télécommunications, les téléphones, les télécriteurs, la télématique, la radiophonie et la télévision (y compris par câble).

2.3 Autres activités scientifiques – Les infrastructures et l'aménagement du territoire.

Exemples :

- Activités scientifiques à caractère général
- Aménagement général du territoire
- Construction et aménagement des bâtiments
- Génie civil – exclure les activités scientifiques portant sur les matériaux de construction et les procédés industriels (objectif 7)
- Approvisionnement en eau

3. Pollution et protection de l'environnement – Couvre les activités scientifiques destinées à l'amélioration de la lutte contre la pollution, y compris l'identification et l'analyse des sources de pollution et de leurs causes, et les substances polluantes de tous ordres, notamment leur dispersion dans l'environnement et leurs effets sur les humains, les espèces vivantes (faune, flore, micro-organismes) et la biosphère. Il comprend également les activités de développement d'installations de contrôle pour la mesure de tous types de pollution, ainsi que pour l'élimination et la prévention de tout type de pollution dans tous les biotopes.

Exemples :

- Activités scientifiques à caractère général
- Air ambiant
- Déchets solides
- Eau
- Sol et nappe phréatique
- Bruit et vibrations
- Espèces vivantes et biotopes
- Risques naturels
- Radioactivités
- Autres activités scientifiques en matière d'environnement

4. Santé publique – Comprend la recherche scientifique visant à protéger, promouvoir et rétablir la santé publique au sens le plus large, y compris les aspects sanitaires de la nutrition et de l'hygiène alimentaire. Il couvre un domaine qui va de la médecine préventive, y compris tous les aspects de la médecine et de la chirurgie curatives tant au plan individuel que collectif, et de la fourniture des soins en milieu hospitalier et à la médecine sociale, à la pédiatrie et à la gériatrie.

Exemples :

- Activités scientifiques médicales, traitement hospitalier, chirurgie
- Médecine préventive
- Génie biomédical et pharmacologie
- Médecine du travail
- Hygiène alimentaire et nutrition
- Drogues et toxicomanie
- Médecine sociale
- Structures hospitalières et organisation des soins

5. Production, distribution et utilisation rationnelle de l'énergie – Comprend les activités scientifiques destinées à améliorer la production, le stockage, le transport, la distribution et l'utilisation rationnelle de toutes les formes d'énergie. Il englobe également les activités scientifiques relatives aux procédés permettant d'accroître le rendement de la production et de la distribution d'énergie, ainsi que celles visant aux économies d'énergie.

Exemples :

- Combustibles fossiles et dérivés
- Fission nucléaire
- Gestion des déchets radioactifs, y compris les déchets résultant du déclassement des installations/des combustibles
- Fusion nucléaire
- Sources d'énergie renouvelables
- Utilisation rationnelle de l'énergie

6. Production et technologie agricoles – Couvre toutes les activités scientifiques visant à promouvoir l'agriculture, la sylviculture, les pêches et la production de denrées alimentaires, ou à approfondir les connaissances sur les engrais chimiques, les biocides, la lutte biologique et la mécanisation agricole, ainsi que sur les incidences des activités agricoles et sylvicoles sur l'environnement. Il couvre toutes les activités scientifiques visant à améliorer la productivité et la technologie alimentaires.

6.1 Agriculture – Couvre les activités scientifiques relatives des produits animaux, médecine vétérinaire, produits végétaux, technologie alimentaire et autres activités scientifiques concernant la production et la technologie agricole.

6.2 Pêche – Couvre les activités scientifiques relatives à la pêche, à la salaison, au séchage et à la première congélation des produits (à l'exclusion de leur préparation et leur mise en conserve (objectif 7)), ainsi que les activités scientifiques relatives à la pisciculture, à la reconnaissance de nouvelles zones de pêche et à l'exploration et au développement de nouvelles ressources alimentaires non conventionnelles offertes par la mer.

6.3 Sylviculture – Couvre les activités scientifiques relatives aux aspects écologiques et économiques de la sylviculture et de l'industrie du bois.

7. Production et technologie industrielles – Couvre les activités scientifiques sur l'amélioration de la productivité et de la technologie industrielles. Il comprend les activités scientifiques sur les produits industriels et sur les procédés de production dans la mesure où elles ne font pas partie des effets de suites d'autres objectifs (par exemple, défense, espace, énergie, agriculture).

Exemples :

- Rentabilité et compétitivité
- Techniques de production
- Sous-produits de la pétrochimie et de la carbochimie
- Produits pharmaceutiques
- Construction de véhicules à moteur et d'autres moyens de transport
- Fabrication et réparation de matériel aérospatial
- Industries électroniques et connexes
- Matériels et appareils électriques
- Matériels non électroniques et non électriques
- Fabrication de matériel médical et chirurgical et d'appareils orthopédiques
- Produits alimentaires et boissons
- Produits textiles, d'habillement et en cuir
- Recyclage des déchets

8. Structures et relations sociales – Couvre les activités scientifiques portant sur des objectifs sociaux, analysé notamment par les sciences sociales et humaines, qui n'ont pas de liens évidents avec d'autres objectifs. L'analyse en question englobe les aspects qualitatifs, quantitatifs, organisationnels et prospectifs des problèmes de comportement.

Cet objectif comprend :

- **L'enseignement** – Couvre les activités scientifiques destinées à soutenir l'enseignement général ou spécialisée, notamment la formation, la pédagogie, la didactique et les méthodes ciblées adaptées aux personnes douées de capacités particulières ou à celles présentant des difficultés d'apprentissage. Cet objectif s'applique à tous les niveaux, de l'enseignement préscolaire et élémentaire au supérieur, ainsi qu'aux services connexes à l'enseignement.
- **La culture, activités de loisirs, religion et médias** – Couvre les activités scientifiques destinées à améliorer

la compréhension des phénomènes sociaux liés aux activités culturelles, à la religion et aux loisirs, en vue de définir leurs incidences sur la vie en société, ainsi qu'à l'intégration raciale et culturelle ; est également concernée les activités scientifiques sur les changements socio-culturels dans ces domaines. La notion de « culture » englobe la sociologie des sciences, la religion, l'art, les sports et les loisirs, auxquels s'ajoute notamment la R-D sur les médias, la maîtrise de la langue et l'intégration sociale, les bibliothèques, les archives et la politique culturelle extérieure.

- **Les systèmes, structures et processus politiques et sociaux** – Couvre les activités scientifiques destinées à améliorer la compréhension de la structure politique de la société ; des études régionales et de la gouvernance multiniveau ; du changement, des processus et des conflits sociaux ; du développement des systèmes de sécurité sociale et d'assistance sociale ; et des aspects sociaux de l'organisation du travail.

9. Exploration et exploitation de l'espace – Couvre l'ensemble des activités scientifiques dans le domaine spatial civil, liées à l'exploration scientifique de l'espace, aux laboratoires spatiaux, aux voyages dans l'espace et aux systèmes de lancement. Si la recherche spatiale civile ne répond généralement pas à un objectif spécifique, elle n'en est pas moins entreprise dans un but déterminé, par exemple, l'extension des connaissances (astronomie), ou liée à des applications particulières (satellites de télécommunications ou observation de la Terre).

Exemples :

- Activités scientifiques à caractère général
- Exploration scientifique de l'espace
- Recherche appliquée
- Systèmes de lancement
- Stations orbitales et astronautiques
- Autres recherches concernant l'exploration et l'exploitation de l'espace

10. Recherches non orientées – Couvre les activités fondamentales motivées par une curiosité scientifique avec l'objectif d'élargir le domaine des connaissances scientifiques. Il comprend aussi le financement des études et bourses de deuxième ou troisième cycle.

Exemples :

- Mathématique et informatique
- Physique
- Chimie
- Biologie
- Sciences de la terre et disciplines connexes
- Sciences de l'ingénierie
- Médecine
- Sciences agricoles
- Sciences sociales
- Sciences humaines

11. Autres recherches civiles – Couvre les activités scientifiques civiles ne pouvant pas (encore) être classées dans un objectif particulier.

12. Défense – Couvre les activités scientifiques dans le domaine militaire. Il inclut la recherche fondamentale et la recherche nucléaire et spatiale financées par le ministère de la Défense nationale. Il y a lieu de classer avec les objectifs concernés les activités scientifiques civiles financées par le ministère de la Défense, par exemple dans le domaine de la météorologie, des télécommunications et de la santé.

5. Dépense et personnel des établissements scientifiques et technologiques au titre des activités en sciences sociales, humaines et les arts, par région

Depuis 1978, Statistique Canada recueille des données détaillées sur les dépenses et les années-personnes reliées aux activités scientifiques intra-muros des ministères et organismes fédéraux par région. Ces données, combinées à celles provenant d'autres enquêtes, ont servies aux décideurs des administrations fédérales et provinciales, aux directeurs de recherche et aux médias à évaluer la répartition provinciale des activités scientifiques au Canada.

Encore cette année, nous demandons l'information au niveau des régions. Nous demandons de l'information autant aux établissements œuvrant dans le domaine des sciences naturelles et de l'ingénierie qu'à ceux qui accomplissent des activités en sciences sociales, humaines et les arts, au même titre que les statistiques de la Dépense intérieure brute de la recherche et du développement (DIRD) internationales qui incluent les activités des deux domaines scientifiques.

Le total global canadien des dépenses et du personnel rapporté pour l'année actuelle doit égaler les dépenses intra-muros dans la question 1A, et le personnel dans la question 2A.

6. Transfert pour activités en sciences sociales, humaines et les arts

Indiquer les montants transférés ainsi que les noms des bénéficiaires et organismes finançant le programme pour les contrats, les transferts et les programmes en coparticipations.

Renseignements généraux

Ententes de partage de données

Afin de réduire le fardeau des répondants, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organisations gouvernementales, qui ont accepté de garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques. Statistique Canada communiquera les données de la présente enquête seulement aux organisations ayant démontré qu'elles avaient besoin de les utiliser.

L'article 11 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux répondant à certaines conditions. Ces organismes doivent posséder l'autorisation légale de recueillir les mêmes données, sur une base obligatoire, et les lois en vigueur doivent contenir essentiellement les mêmes dispositions que la *Loi sur la statistique* en ce qui concerne la confidentialité et les sanctions imposées en cas de divulgation de renseignements confidentiels. Comme ces organismes possèdent l'autorisation légale d'obliger les entreprises à fournir les mêmes données, on ne demande pas le consentement des entreprises et celles-ci ne peuvent s'opposer au partage des données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'article 11 ont été conclues avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon.

Les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux ministères fédéraux et aux agences fédérales situés dans la province ou le territoire en question.

L'article 12 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organisations gouvernementales fédérales, provinciales ou territoriales. En vertu de cet article, vous pouvez refuser de partager vos données avec l'une ou l'autre de ces organisations en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef et en la retournant avec le questionnaire rempli. Veuillez préciser les organisations avec lesquelles vous ne voulez pas partager vos données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'article 12 ont été conclues avec les organismes statistiques de l'Île-du-Prince-Édouard, des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut et Industrie Canada.

Les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux ministères fédéraux et aux agences fédérales situés dans la province ou le territoire en question.

Couplages d'enregistrements

Pour améliorer les données de la présente enquête et réduire au minimum le fardeau de réponse, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autre enquête ou de sources administratives.

Veillez nous faire parvenir le questionnaire et la liste des exécutants extra-muros au moyen du Service de Transfert Électronique de Fichiers (STEF).

Pour de plus amples renseignements :

Téléphone : sans frais au 1-888-659-8229

Télécopieur : sans frais au t 1-800-755-5514

Courriel : statcan.infotechsurv-enqtechinfo.statcan@canada.ca

Votre participation, qui est grandement appréciée, fournira des renseignements utiles sur les dépenses fédérales dans le domaine des sciences et de la technologie. Vous pourrez accéder aux résultats par l'intermédiaire du Quotidien et les tableaux [CANSIM 358-0142 à 358-0151](#) et [358-0163 à 358-0166](#) sur le site Web de Statistique Canada. Les données seront également disponibles sur le site science.gc.ca.

NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE COLLABORATION.